

ULTRAGADOL

Elixir irradié par les rayons ultra-violet

Par sa richesse en phosphates, en iode, en vitamines (vitamine D), il est le nouveau tonique, réparateur complet indiqué aux



Anémies
Convalescents
Enfants délicats,
à croissance difficile

Il ne rebute pas l'estomac. A base d'elixir agréable, les enfants en font une gourmandise. Il se prend aussi bien en été qu'en hiver. C'est un produit CHATELAIN

REMPLACE
L'HUILE DE
FOIE DE MORUE

L'éloge des propriétés fortifiantes de l'huile de foie de morue n'est plus à faire; malheureusement le « véhicule », c'est-à-dire le liquide qui contient en dissolution les principes actifs, est cette huile si lourde à la digestion, cette huile dont l'odeur et le goût sont si peu engageants.

Nous avons voulu sélectionner les seuls principes actifs, qui ont fait leurs preuves, et nous avons reconstitué une solution, dans un liquide, agréable au goût et qui ne présente aucun des inconvénients de l'huile.

L'ULTRAGADOL est donc un réel succédané de l'huile de foie de morue fraîche, et il en possède toutes les propriétés, sans avoir aucun des inconvénients dus à la présence de l'huile elle-même, ce qui permet d'affirmer que l'ULTRAGADOL est l'huile de foie de morue moins l'huile.

CHATELAIN, Fournisseurs des Hôpitaux de Paris, 2 et 2 bis, Rue de Valenciennes, Paris, et 1^{er} ph^{arm}. Le flacon 12.50, franco 13.50

Publications légales

Etude de M^e G. SINGER, Commissaire-Priseur à Lille

Hôtel des Ventes de Lille, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 3-65)

VENTE suite Liquidation

Matériel et marchandises

Fabricant de Casquettes

Machinisme à griller avec 3 boîtes à composition marquée « Canard », 21 lames, machine à coudre les casquettes, table de coupe, armoire à tricots, machine à tricoter unie et tricotée, ornements, satinés, perles, bijoux, vitres, tricot et articles, cartons, bottines, crêpes, etc.

Casquettes confectionnées, 64, rue de Valenciennes, Lille

SAMEDI 5 JUILLET 1930

à 14 heures 52124

Etude de M^e VANDORME, Notaire à Lille, Successeur de M^e VARRÉ, 22, rue d'Inkermann

A VENDRE

Le Mardi 8 juillet 1930, à 14 h. en la Salle des Adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fuchin,

Ville de Guesbri, rue des Orléans

Neuf, maison à usage d'habitation. Mise à prix : 18.000 fr.

Ville de Guesbri, rue des Orléans

N° 110, maison à usage d'habitation. Mise à prix : 18.000 fr.

Ville de Roubaix, rue des Longues-Haies, N° 10

usage d'habitation. Mise à prix : 25.000 fr.

Ville de Roubaix, terrain au

quai de Bordeaux, N° 10

Mise à prix : 18.000 fr.

Ville de Lille, rue des Trois-Couronnes, N° 10, maison à usage d'habitation et de commerce. Mise à prix : 40.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude. 52272

Etude de M^e SINGER, Commissaire-Priseur à Lille

VILLE DE LILLE

61, rue du Rivarand, 61

VENTE

Matériel d'entrepreneur, Travaux, 10 juillet, à 10 h.

Etude de M^e FERNAND CARBONNIER, notaire à Lomme-lez-Lille

LILLE, 102, rue de Paris

immeuble propre à tout commerce

LIBRE D'OCCUPATION

A VENDRE

Par adjudication publique

ATU PLUS OFFRANT

Le Jeudi 17 juillet, à 11 h.

à Lomme, en l'étude de M^e CARBONNIER, notaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e CARBONNIER, 60, 123

Etude de M^e FERNAND CARBONNIER, notaire à Lomme-lez-Lille

LILLE, rue Princesse, 8, 10, 12

Une Propriété comprenant :

Trois maisons à usage d'habitation et de commerce, d'une superficie de 100 mètres carrés de terrain.

Pour tous renseignements, voir les affiches ou s'adresser à M^e CARBONNIER, notaire.

A VENDRE

Par adjudication publique

Le Mardi 13 juillet, à 16 h.

à Lille, en l'étude de M^e CARBONNIER, notaire.

Pour tous renseignements, voir les affiches ou s'adresser à M^e CARBONNIER, notaire.

Etude de M^e ROUZE, Avoué, Lille, Assistance Judiciaire.

DIVORCE. — Jugement de défaut du 10 mai 1929, prononçant le divorce entre M. Jules DELERUE, 70, rue Fémy, à Marquès-Bas, et Mme ROUZE, Et Mme Raymond POTELBERGUE, demeurant à Roubaix, rue de l'Écote, cité Polet, N° 7, défenderesse. Et ce en vertu de la présente insertion autorisée par ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille en date du 30 juin 1929.

Pour extrait : signé V. ROUZE

60.148

Etude de M^e CHATELAIN, avoué, Lille, — Ass. Jud. DIVORCE. — Jugement de défaut du 7 décembre 1929, prononçant le divorce entre Mme Zélie CAPLETTE, rue Damplière, cour Flanckert, 11, à Roubaix; et M. Louis ZENNEVORT, rue Magnolia, 22, à Roubaix, au profit de Mme Zennevort. — Pour extrait (signé) CHATELAIN, 60.150

POUR JEUNES FENS ET JEUNES FILLES

de 15 à 25 ans est demandée d'urgence, 22, Place de l'Anclan-Rivage, à Arras. 60.127

— Pas de diplômes exigés —

EMPLOI D'AGENT MANIPULANT

ET DE JAME SPECIALISEE DES P. T. T.

Renseignements gratuits en écrivant à

l'OFFICE d'Orientation et de Préparation des P. T. T.

4 bis, Impasse du Maine, PARIS (10^e)

Timbre de 0 fr. 75 pour réponse.

CESSIONS

Cabinet Gaston Morel

Membre de la Chambre Syndicale professionnelle des Hommes d'affaires et Agents Immobiliers de Lille et de la banlieue.

Premier Avis

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché, au cédé.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 juin 1930, enregistré à Lille, le 1^{er} juillet 1930, folio 10, case 15, Madame Marie ROUSSEL, veuve BRACQVALET et Madame ROUSSEL, seules membres de la société en nom collectif, s'opposent à ce que soit vendu le fonds de commerce de restaurant exploité à Lille, 33, rue Ernest Deconinck, au cédé, et ce, à compter du 1^{er} juillet 1930, par Monsieur LORTEL, demeurant à Lille, 7, place du Vieux-Marché